

La Par(e)nthèse



SOMMAIRE

- C'est la nouvelle année :
> AMI Conseils présente ses bons vœux 2017 !

L'INFORMATION DU TRIMESTRE

- > La Phase 3 de la DSN
Les conditions de démarrage de la Phase 3 changent !

COMMUNICATION LOGICIELLE

- > Distribuez vos fiches de Paie en toute simplicité avec Pagga

De la part :

De la Direction et de toute l'équipe !

L'INFORMATION DU TRIMESTRE :

(La Phase 3 de la DSN)

Les conditions de démarrage

De la Phase 3 - **Changent** :

En effet, considérant les difficultés rencontrées, il est admis l'orientation suivante :

Cas N°1 : Les Entreprises actuellement en Phase 2 :

Les Entreprises en phase 2 qui n'auraient pas transmis leur DSN en phase 3 dès la paie de janvier 2017 transmise en février seront dans l'obligation de produire une DADS-U en janvier 2018.



Le prolongement de la DSN Phase 2 est admis en production. Néanmoins vous devrez impérativement transmettre la DSN Phase 3 au plus tard le 5 ou 15 avril (Paie du mois de Mars).

Il ne sera pas appliqué de pénalités aux Entreprises qui basculeraient de la phase 2 à la phase 3 non pas sur la paie de janvier mais seulement sur les paies de février ou de mars.



Pour les modalités & tarifs

Rapprochez-vous

Du Pôle

Commercial



L'INFORMATION DU TRIMESTRE :**(La Phase 3 de la DSN (• Suite...****Phase 3****Les conditions de démarrage de la Phase 3 - Changent :****Cas N°2 : Les Entreprises n'ayant pas encore démarré la DSN :**

Pour les Entreprises non encore entrées en DSN, **il est admis que les démarrages peuvent s'opérer entre les paies de janvier transmises les 5 ou 15 février et celles de mars transmises les 5 ou 15 avril.**

Il ne sera pas appliqué de pénalités, et dans l'intervalle, les DUCS usuelles (Urssaf, Agirc, Arrco, Organismes complémentaires) sont à transmettre aux organismes concernés.

Pour que la DADS-U 2018 soit remplacée, les DSN phase 3 "en retard" relatives **aux 1ers mois de 2017 se font dès le démarrage en DSN.**

COMMUNICATION LOGICIELLE :**((Distribuez vos fiches de Paie En toute simplicité avec Pagga (••**

Pagga est un service en ligne de dématérialisation des Bulletins de Paie : C'est un moyen simple, sécurisé et économique pour distribuer vos fiches de Paie.



Pagga est compatible avec tous les bulletins de Paie du marché : Que celui-ci s'étendent sur une plusieurs pages, qu'ils soient gris, bleu ou bleu-gris, que vous les éditez en interne ou que vous les receviez, Pagga les distribue pour vous. Juste la nécessité des numéros de sécurité sociale.

Gagnez en productivité, réduisez vos coûts, faites simple :

Gain de temps pour le service RH

- ◆ La distribution se fait en quelques minutes & vos collaborateurs ont accès à leurs archives : finies les réclamations.

Collaborateurs rassurés

- ◆ Plus de feuille volante & plus de pli envoyé à la mauvaise adresse,
- ◆ Fiches de paie accessibles 24h/24 et 7j/7,
- ◆ Notification mail à chaque distribution.

**Moins cher qu'un envoi postal**

- ◆ Plus d'impression, de mise sous pli et d'envoi postal.

« AMI Conseils à perpétuellement pour objectif de vous apporter une qualité de Service hors pair ».

**CONTACTEZ-NOUS****03.44.73.29.25****Retrouvez-nous sur le Site !****www.amiconseils.com**

AMI Conseils

Centre d'Affaires de l'Obélisque

6 Avenue de Creil – 60300

Tél. 03 44 73 29 25 – Fax. 03 44 69 25 07